

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2014

Tous les membres présents, excepté : Philippe Cattet et Aurélien Maire

Absents : Excusé avec procuration :

Excusé sans procuration : Aurélien Maire

Non excusés : Philippe Cattet

Secrétaire de réunion : Frédéric Guillaume

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 35

1 Approbation du compte-rendu du 26 septembre 2014

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

2 Délibération pour adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion

Ce contrat groupe qui se termine le 31/12/2014, protège la COLLECTIVITE, pas l'agent : l'agent est protégé par le droit statutaire (Sécu, Ircantec etc...)

Si la secrétaire est malade (maladie longue durée, supérieur à 10 jours, accident ...) nous allons la rémunérer en totalité, la sécu va nous rembourser une partie et SOFCAP nous versera le complément.

Délibération prise par l'ancien CM afin d'autoriser le centre de gestion à mener pour notre compte la procédure de mise en concurrence. La commission d'appel a attribué le marché au groupement SOFCAP (courtier) / CNP (assureur)

Les résultats de la consultation lancée par le centre gestion du Doubs et des négociations sont les suivants :

- **Durée du contrat** : 4 ans à compter du 1er janvier 2015
- **Régime du contrat** : Capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- **Garanties** : remboursement à la collectivité des frais liés aux décès, accident de service et maladie imputable au service, incapacité (maladie, invalidité temporaire maternité, adoption et paternité de ses agents)
- **Tarification** : 1.10 % sur la masse salariale annuelle soit environ 45 € par an

Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre ce contrat

3 Délibération Taxe d'Aménagement

Les autorisations d'urbanisme sont soumises à une taxe d'aménagement depuis la réforme de la fiscalité du 1^{er} mars 2012. Elle remplace la taxe locale d'équipement, la participation pour aménagement d'ensemble (PAE), la participation pour le raccordement à l'égout (PRE), la participation pour la non réalisation des aires de stationnements (PNRAS) et la participation pour voiries et réseaux (PVR)

Cette taxe est exigée en cas d'opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments, d'installation et d'aménagement de toute nature soumis à permis de construire ou déclaration préalable

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2014

Taux Taxe d'aménagement : - part communale entre 1 et 5 %
- part départementale 1 %

Ce taux peut être différent en fonction du secteur communal

Mode de calcul :

Surface (m² qui figure sur permis de construire) **X** Valeur forfaitaire (fixée au niveau national) **X** le taux défini par la commune

Le conseil municipal décide de reconduire le taux de 2,5 %

Le conseil municipal décide d'exonérer les travaux soumis à Déclaration Préalable

Ces décisions sont acceptées à l'unanimité

4 Délibération pour Contrat Bois

Frédéric nous fait un compte-rendu de la réunion « Commission des bois » ou étaient conviés Mr Guillemot, Mr Genestier et Mr Morel de l'ONF, Mr Ulas, bûcheron.

Le conseil décide à l'unanimité de commercialiser les coupes 24 et 25 en contrat d'approvisionnement.

Le résultat de cette vente vous sera communiqué après l'exploitation.

5 Délibération pour Avenant Convention déneigement

La commune de Saules souhaite intégrer le groupement de communes : Echevannes, Lods, Durnes et Guyans-Durnes, afin d'être déneigée par Antoine Sauge.

Un avenant à la convention du 5 octobre 2011 a été établi pour fixer les droits d'entrée de la commune de Saules. Il est donc décidé que le remplacement de la prochaine lame d'usure sera payée par la commune de Saules.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant, à l'unanimité.

6 Délibération pour Convention de mise à disposition de locaux pour le Comité d'Animation

Une convention de mise à disposition de locaux, à titre gracieux, a été rédigée par le Maire et la Présidente.

Après lecture des différents articles mentionnés sur ce document, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention, à l'unanimité.

7 Délibération pour Convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec l'AFR pour les cours de gym

La salle des fêtes est mise à disposition, gracieusement, à l'activité Gym / Equilibre tous les mercredis matin de 10h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2014

Responsable du groupe : Mme Colette Peugeot
Clé de la salle des fêtes confiée à Mme Bernadette Coulon

Après lecture des différents articles mentionnés sur ce document, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention, à l'unanimité.

8 Urbanisme

- Certificat d'urbanisme de Mme VERNEREY Geneviève : certificat d'urbanisme refusé : le conseil municipal est surpris de ce refus. Des démarches seront prises afin de faire évoluer favorablement ce dossier
- Certificat d'urbanisme Mr ALONSO : certificat d'urbanisme accordé
- Dossier BESSARD : dépôt d'un nouveau dossier le 14/11/2014 à la DDT

9 INFORMATION DIVERSES

1. Assainissement

Mise à jour de la facturation de la taxe d'assainissement et rappel du calcul comme suit :

- part fixe de raccordement applicable sur tous les logements habitables ou non, bénéficiant d'une boîte de branchement de collecte des eaux usées : 50 €
- part appliquée sur la consommation d'eau : 0.5 € du m³ consommé
- redevance de modernisation payée à l'Agence de l'eau : 0.15 € du m³ consommé
- une consommation de 45 m³ par personne et par an est appliqué pour les compteurs qui regroupent la consommation "ménage" et "ferme agricole et(ou) pâture" à moins que la consommation ménage puisse être relevée à l'aide d'un sous-compteur.

2. Illumination de Noël

L'illumination du village est prévue aux environs du 10 décembre 2014

3. Repas des retraités et Vœux du Maire

Proposition d'organiser un repas pour les retraités le midi et les vœux du maire le soir à 19h
Cette proposition est retenue, le détail de cette journée vous sera communiqué ultérieurement.
Réservez d'ores et déjà le **17 janvier 2015**

4. Brioches ADAPEI

Rappel : L'ADAPEI d'Ornans recherche un(e) référent(e) sur la commune de DURNES pour l'opération "brioches"

La ou les personnes intéressées par cette mission sont priées de se faire connaître à la mairie

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 00 H 20